



## Assurer une coordination stratégique et opérationnelle des acteurs et des zones

### FICHE ACTION N°1 ETUDES ET OUTIL PARTENARIAL

**Référence à l'Axe n°1 : Valoriser les atouts économiques en assurant la complémentarité des territoires et des savoir faire**

**Chef de file : Adn**

### MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

De nombreux acteurs institutionnels ou privés concourent au développement économique sous une forme différente selon les compétences qu'ils exercent et selon leurs champs d'intervention.

Dans un territoire en pleine mutation économique de tertiarisation, la juxtaposition des interventions d'acteurs locaux (CC, CA, CCI, CG) contribue au déficit de lisibilité extérieure et de stratégie de développement économique à l'échelle territoriale ; cet effet « mosaïque », révélateur de l'absence d'une gouvernance territoriale, amoindrit la réactivité du territoire face à une demande exogène (inter)nationale et n'apporte pas l'image de dynamisme et d'attractivité indispensable au développement du territoire.

Au travers de cette action, le Territoire a pour ambition d'identifier tous les acteurs, de les faire se rencontrer et partager leurs connaissances de l'environnement économique local.

Cette action vise à faire émerger une connaissance commune en matière de développement économique, une meilleure définition des rôles respectifs des acteurs, une complémentarité des interventions pour la réussite des projets d'implantation.

Elle vise également à aboutir à un engagement de tous les acteurs du développement économique dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une dynamique locale d'animation en s'appuyant sur le réseau des chambres consulaires, de l'agence de développement économique départementale, des communautés de communes et de l'Adn.

## Résultats attendus et impacts de l'action :

La mise en œuvre d'une gouvernance territoriale permettra de légitimer et de garantir la cohérence et l'efficacité des interventions des acteurs locaux. ; elle participera au renforcement de l'attractivité du territoire pour les porteurs de projets économiques exogènes et de son efficacité dans le suivi des demandes de relocalisation d'entreprises en endogène.

## Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard du projet du territoire) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

La mise en place de cette coordination stratégique territoriale participera à la valorisation des atouts économiques du territoire dans la mesure où l'objectif recherché vise à ce que les acteurs puissent tisser des relations constructives, voire des coopérations entre entreprises et/ou institutions.

Cette action illustre à l'échelon territorial la volonté régionale d'instaurer une gouvernance telle que définie dans le chapitre III du SRDE

## Plus-values

Amélioration de la lisibilité de l'action territoriale et renforcement des partenariats entre le monde de l'entreprise, enseignement initial, formation professionnelle et recherche et développement.

## Caractère intercommunal de l'action

Cette action de portée territoriale vise à la mise en oeuvre d'une stratégie commune et partagée par toutes les collectivités locales et EPCI.

## Caractère durable de l'action

La mise en réseau des acteurs est un facteur de cohésion sociale et de solidarité entre territoires.

## Articulation Pays-Agglomérations – Villes intermédiaires

## TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1	<p><b><u>Intitulé de l'action</u> : Renforcement et activation de la commission thématique développement économique du Conseil de Développement</b></p> <p>Elargissement de la composition de la commission, mise en commun des données économiques, outils de communication, moyens humains et matériels, appel à des intervenants extérieurs.....</p>
2	<p><b><u>Intitulé de l'action</u> : Etude de stratégie de développement économique et élaboration d'un schéma de cohérence territoriale des ZAE</b> en complément des études déjà réalisées sur le territoire dont notamment l'étude ASTYM de 2007 dans le cadre du Contrat Territorial d'IMPHY qui s'était limitée à la réalisation d'un état des lieux des ZAE du Département et à la détermination des besoins en foncier à court et moyen terme.</p> <p>Le complément d'étude proposé aura pour objectifs partagés par tous les acteurs du Territoire l'identification de filières potentielles et/ou de niches d'activité prometteuses en terme de création d'emplois et l'élaboration de l'offre territoriale correspondante via un schéma de cohérence territoriale des zones d'activité économique.</p> <p>Le territoire se propose de faire appel à des prestataires extérieurs, à des experts locaux ou nationaux et s'assurera de la cohérence de sa stratégie avec celle du Contrat Territorial d'Imphy en associant les membres du comité de pilotage de ce contrat à la réflexion.</p> <p>Le cahier des charges sera examiné par le comité technique et présenté au comité de pilotage politique du contrat territorial de Nevers-Sud nivernais.</p>
3	<p><b><u>Intitulé de l'action</u> : Mise en commun des données économiques de l'ensemble des acteurs</b> dans la perspective d'un observatoire économique mutualisé du territoire.</p> <p>Cette action sera élaborée en prenant en considération les outils déjà disponibles (Agence de Développement Fibre Active) et des projets en cours (projet CCI en cours de réalisation dans le Contrat Territorial Nevers-Sud nivernais)</p>
4	<p><b><u>Intitulé de l'action</u> : Marketing territorial</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Portail économique du territoire</li> <li>➤ Elaboration d'outils de communication</li> <li>➤ Participation à des événements</li> </ul> <p>en cohérence et complémentarité avec les actions menées par l'Agence départementale de Développement (Fibre Active) et le Conseil Régional.</p> <p>Au travers de cette action, le territoire propose de financer des actions de prospection exogène découlant du schéma de cohérence des ZAE et dont le caractère spécifique nécessiterait la mise en œuvre d'outils de marketing appropriés dont le développement n'aurait pas été assuré par Fibre Active ou Bourgogne Développement.</p>

## MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1	Conseil de Développement
2	Adn
3	CCI
4	Fibre active, CCI, Adn

## CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

Caractère intercommunal	Critères d'éco-conditionnalité
<p>Seront éligibles toutes les opérations à l'échelle du Territoire favorisant la mise en réseau des acteurs de l'économie locale (institutionnels, entreprises, enseignement supérieur/R&amp;D), la mise en commun et le partage de la connaissance du monde économique, l'élaboration d'une stratégie commune, la mise en œuvre d'outils communs d'observation, de promotion économique et de marketing territorial.</p>	<p>L'étude stratégique et le schéma de cohérence des ZAE devront intégrer les enjeux de développement durable en matière de multimodalité des transports, de gestion économe des espaces et des ressources naturelles et de réduction des GES.</p>
<p><b><u>Autres dispositions particulières :</u></b></p>	

## PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	Crédits territoriaux CRB Crédits territoriaux CG	100 % des dépenses éligibles sur l'enveloppe Conseil de Développement (20000 €) Sur enveloppe FDT	Volet 1
2.	FEDER Etat (FNADT-adn) Crédits territoriaux CRB  Crédits sectoriels	Mesure 1-6 a 25 % des dépenses éligibles 70 % des dépenses éligibles en complément du FEDER et de l'Etat	Volet 1

	CG	10 % des dépenses éligibles	
3.	Pas de financements sollicités		
4.	Etat (FNADT-adn) Crédits territoriaux CRB	40% maximum Cf. avenant à mi-parcours	

## DISPOSITIFS D'EVALUATION

	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de réseaux de coopération économique</li> <li>2. Taux d'adhésion et de participation au réseau des acteurs du développement économique</li> </ol>
--	--